

Mairie Principale  
Saint-Julien-la-Vêtre  
✉ 1 Place de l'église  
☎ 04 77 97 81 47

Mairie Annexe  
Saint-Thurin  
✉ 38 Passage René Dony  
☎ 04 77 97 91 10

✉ commune@vetresuranzon.fr

## Réunion du Conseil municipal du 12 avril 2023

Convocation du : 07 avril 2023

Ouverture de la séance : 12 avril 2023 à 20h30 à la salle des fêtes Saint-Thurin

Présents :

M. Bertrand DAVAL, Maire  
Mme Catherine MOLLE, 1<sup>ère</sup> Adjointe  
M. Thierry BALICHARD, 3<sup>ème</sup> Adjoint  
M. Maurice MOLLE, 4<sup>ème</sup> Adjoint  
M. Patrice POTONNIER, Maire délégué de  
Saint-Julien-la-Vêtre  
M. Christian PATARD, Maire délégué de  
Saint-Thurin

M. Eddy BRUNET  
Mme Josiane VERNAY  
Mme Hélène CARPI  
Mme Solange THEALET  
M. Frédéric JOUHANNEL  
M. Jean-Pierre JAVELLE  
M. Elie GALLON  
M. Jean PATARD

Excusés : Mme Françoise RABET, 2<sup>ème</sup> Adjointe ; Mme Christine GOUTTEFANGEAS ; M. Thierry MICHALET ; M. Jean-Louis RONZIER

Pouvoir : Mme Françoise RABET, 2<sup>ème</sup> Adjointe représentée par Mme Solange THEALET ; Mme Christine GOUTTEFANGEAS représentée par M. Patrice POTONNIER, Maire délégué de Saint-Julien-la-Vêtre

Secrétaire de séance : Mme Catherine MOLLE

### Ordre du jour

- I. Approbation du compte rendu du 06 avril 2023
- II. Approbation du compte administratif 2022 du budget général de Vêtre-sur-Anzon
- III. Approbation de compte de gestion 2022 du budget général de Vêtre-sur-Anzon
- IV. Affectation du résultat 2022 du budget général de Vêtre-sur-Anzon
- V. Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe « Restaurant communal »
- VI. Approbation de compte de gestion 2022 du budget annexe « Restaurant communal »
- VII. Affectation du résultat 2022 du budget annexe « Restaurant communal »
- VIII. Vote du budget primitif général de Vêtre-sur-Anzon pour 2023
- IX. Vote du budget primitif annexe « Restaurant communal » de Vêtre-sur-Anzon pour 2023
- X. Questions diverses

## I. Approbation du compte rendu du 06 avril 2023

Les Conseillers municipaux approuvent à la l'unanimité (16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention) le compte rendu du 07 avril 2022.

## II. Approbation du compte administratif 2022 du budget général de Vêtr-sur-Anzon

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Catherine MOLLE, 1<sup>ère</sup> Adjointe (M. le Maire étant sorti pour ce point), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mme Catherine MOLLE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

**Après délibération**, et à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opération de l'exercice	179 511,73	393 627,06	338 559,08	426 536,58	518 070,81	820 163,64
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>214 115,33</b>		<b>87 977,50</b>		<b>302 092,83</b>
Résultats reportés	159 791,93			323 809,07		164 682,49
<b>Résultats de clôture</b>		<b>54 323,40</b>		<b>411 786,57</b>		<b>466 109,97</b>
Restes à réaliser	12 767,20	5 061,00			12 767,20	5 061,00
<b>Résultat définitif</b>		<b>46 617,20</b>		<b>411 786,57</b>		<b>458 403,77</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*(Délibération n°DE\_2023\_030)*

### III. Approbation de compte de gestion 2022 du budget général de Vêtre-sur-Anzon

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Bertrand DAVAL, Maire de Vêtre-sur-Anzon,

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après délibération**, et à l'unanimité (16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- 

*(Délibération n°DE\_2023\_031)*

### IV. Affectation du résultat 2022 du budget général de Vêtre-sur-Anzon

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de fonctionnement de 411 786,57 €**

**Après délibération**, et à l'unanimité (16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Excédent de fonctionnement antérieur reporté sur l'exercice 2022 ( <i>report à nouveau - créditeur</i> )	323 809,07
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 ( <i>sans les reports à nouveau 2021</i> )	<b>87 977,50</b>
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2021	411 786,57
<b>Affectation de l'excédent de fonctionnement 2022</b>	
<b>Affectation obligatoire</b>	
* À l'apurement du déficit ( <i>report à nouveau - débiteur</i> )	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
* Affectation complémentaire en réserves ( <i>compte 1068</i> )	.....
* Affectation à l'excédent reporté ( <i>report à nouveau - créditeur - lg 002</i> )	411 786,57

(Délibération n°DE\_2023\_032)

**V. Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe « Restaurant communal »**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Catherine MOLLE, 1<sup>ère</sup> Adjointe (M. le Maire étant sorti pour ce point), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Restaurant communal » dressé par Mme Catherine MOLLE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**Après délibération**, et à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opération de l'exercice	380,00	7,08	1 548,81	2 475,00	1 928,81	2 482,08
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>372 ,92</b>			<b>926,19</b>		<b>553,27</b>
Résultats reportés	1 434,33				1434,33	
<b>Résultats de clôture</b>	<b>1 807,25</b>			<b>926,19</b>	<b>881,06</b>	
Restes à réaliser	29 600,00	19 949,42			29 600,00	19 949,42
<b>Résultat définitif</b>	<b>11 457,83</b>			<b>926 ,19</b>	<b>10 531,64</b>	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*(Délibération n°DE\_2023\_033)*

## **VI. Approbation de compte de gestion 2022 du budget annexe « Restaurant communal »**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Bertrand DAVAL, Maire de Vêtr-sur-Anzon,

Après s'être fait présenter le budget annexe « Restaurant communal » de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**Après délibération**, et à l'unanimité (16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- 

*(Délibération n°DE\_2023\_034)*

## **VII. Affectation du résultat 2022 du budget annexe « Restaurant communal »**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de fonctionnement de 926,19 €**

**Après délibération**, et à l'unanimité (16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Excédent de fonctionnement antérieur reporté sur l'exercice 2022 ( <i>report à nouveau - créditeur</i> )	0,00
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 ( <i>sans les reports à nouveau 2020</i> )	926,19
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2021	926,19
<b>Affectation de l'excédent de fonctionnement 2021</b>	
<b>Affectation obligatoire</b>	
* À l'apurement du déficit ( <i>report à nouveau - débiteur</i> )	926,19
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
* Affectation complémentaire en réserves ( <i>compte 1068</i> )	
* Affectation à l'excédent reporté ( <i>report à nouveau - créditeur - lg 002</i> )	0,00

*(Délibération n°DE\_2023\_035)*

### VIII. Vote du budget primitif général de Vêtre-sur-Anzon pour 2023

M. le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif général qui a été construit en réunion d'élaboration du budget. Le Conseil municipal est invité à voter le fonctionnement au chapitre et l'investissement à l'opération.

**Après délibération**, et à l'unanimité (16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal **a arrêté et voté** le budget primitif 2023 détaillé ci-dessous pour le budget général de la Commune :

#### Dépenses de fonctionnements 2023

Chapitre	Libellé	BP 2023
011	Charges de gestion générale	573 156,12
60	<i>Achats et variation des stocks</i>	68 200,00
61	<i>Services extérieurs</i>	469 255,29
62	<i>Autres services extérieurs</i>	39200,00
63	<i>Impôts, taxes, versements assimilés</i>	17 200,00
012	Charges de personnel	145 900,00
62	<i>Autres services extérieurs</i>	50 400,00
63	<i>Impôts, taxes, versements assimilés</i>	500,00
64	<i>Charges de personnel</i>	65 000,00
65	Autres charges de gestion courante	59 100,00
66	Charges financières	6 000,00
67	Charges exceptionnelles	100,00
68	Dot prov	600,00
042	Opérations d'ordre de transfert	33 709,17
014	Atténuation de produits	11 037,28
	<b>TOTAL GENERAL DE L'EXERCICE</b>	<b>850 701,74</b>

### Recettes de fonctionnement 2023

Article	Libellé	BP 2023
013	Atténuation des charges	100,00
70	Ventes	99 216,00
73	Reversements sur recettes	144 000,00
74	Subventions d'exploitation	127 900,00
75	Autres produits de gestion courante	42 000,00
76	Produits financiers	4 000,00
77	Produits exceptionnels	21 699,17
042	Opérations d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL DE L'EXERCICE	438 915,17
002	Résultat de fonctionnement reporté	411 786,57
	<b>CUMUL</b>	<b>850 701,74</b>

### Dépenses d'investissement 2023

Article	Libellé	RAR sur 2023	Prévision 2023	Total BP 2023
00	Financières	0,00	62 206,20	62 206,20
000	Non individualisées	20 282,00	34 383,50	54 665,50
040	Opérations d'ordre de section à section	0,00	21 699,17	21 699,17
10	Salle des fêtes Saint-Thurin	10 123,20	630	10 753,20
19	Aires de jeux	9 100,00	0,00	9 100,00
21	Cimetière St Julien	144,00	0,00	144,00
22	Lavoirs et fontaine	0,00	3 000,00	3 000,00
23	Étude globale de bourg de St Thurin	2 500,00	0,00	2 500,00
25	Berges	0,00	5 500,00	5 500,00
26	Local infirmières	0,00	8 000,00	8 000,00
27	Cimetière St Thurin	0,00	20 000,00	20 000,00
	TOTAL GENERAL DE L'EXERCICE	42 149,20	155 418,87	197 568,07
001	Solde d'exécution section d'investissement		0,00	0,00
	<b>CUMUL</b>	<b>42 149,20</b>	<b>155 418,87</b>	<b>197 568,07</b>

### Recettes d'investissement 2023

Article	Libellé	RAR sur 2023	Prévision 2023	Total BP 2023
00	Financières	0,00	5 500,00	5 500,00
000	Non individualisées	0,00	65 587,50	65 587,50
040	Opérations d'ordres	0,00	33 559,17	33 559,17
024	Produit de cessions des immobilisations	0,00	0,00	0,00
10	Salle des fêtes Saint-Thurin	5 061,00	0,00	5 061,00
19	Aires de jeux	0,00	10 000,00	10 000,00
21	Cimetière St Julien	0,00	7 537,00	7 537,00
22	Lavoirs et fontaine	0,00	1 200,00	1 200,00
23	Etude globale de bourg de St Thurin	0,00	0,00	0,00

25	Berges	0,00	0,00	0,00
26	Local infirmières	0,00	4 800,00	4 800,00
27	Cimetière St Thurin	0,00	10 000,00	10 000,00
	TOTAL GENERAL DE L'EXERCICE	5 061,00	138 183,67	143 244,67
001	Solde d'exécution section d'investissement	0,00	54 323,40	54 323,40
	<b>CUMUL</b>	<b>5 061,00</b>	<b>192 507,07</b>	<b>197 568,07</b>

(Délibération n°DE\_2023\_036)

**IX. Vote du budget primitif annexe « Restaurant communal » de Vêtre-sur-Anzon pour 2023**

M. le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif annexe « Restaurant communal » qui a été construit en réunion d'élaboration du budget. Le Conseil municipal est invité à voter le fonctionnement et l'investissement au chapitre.

Après délibération, et à l'unanimité (16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal a arrêté et voté le budget primitif 2022 détaillé ci-dessous pour le budget annexe « Restaurant communal » de la Commune :

**Dépenses de fonctionnements 2023**

Article	Libellé	Prévision 2023
011	Charges de gestion générale	3 400,00
61	Services extérieurs	3 400,00
66	Charges financières	500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
	<b>TOTAL GENERAL DE L'EXERCICE</b>	<b>3 900,00</b>

**Recettes de fonctionnements 2023**

Article	Libellé	Prévision 2023
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 900,00
	<b>TOTAL GENERAL DE L'EXERCICE</b>	<b>3 900,00</b>

**Dépenses d'investissement 2023**

Article	Libellé	RAR sur 2023	Prévision 2023	Total BP 2023
00	Financières	0,00	0,00	0 000,00
000	Non individualisées	29 600,00	153 892,00	183 492,00
	TOTAL	29 600,00	153 892,00	183 492,00
001	Solde d'exécution section d'investissement	0,00	1 807,25	1 807,25
	<b>CUMUL</b>	<b>29 600,00</b>	<b>155 699,25</b>	<b>185 299,25</b>



### Recettes d'investissement 2023

Article	Libellé	RAR sur 2023	Prévision 2023	Total BP 2023
00	Financières	0,00	926,19	926,19
13	Subventions d'investissement	19 949,42	113 151,00	133 100,42
16	Emprunts	0,00	51 272,64	51 272,64
	TOTAL	19 949,42	165 349,83	185 299,25
001	Solde d'exécution section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	<b>CUMUL</b>	<b>19 949,42</b>	<b>165 349,83</b>	<b>185 299,25</b>

*(Délibération n°DE\_2023\_037)*

#### X. Questions diverses

2 demandes pour goudronner une partie de chemins en terre ont été faites. Cette question sera débattue lors d'une prochaine réunion. (devis à l'appui).

##### ○ Prochaine réunion

La prochaine réunion de Conseil municipal sera organisée le jeudi 04 Mai 2023 à 20h30 à la salle des fêtes de Saint-Thurin.

*La séance est levée à 21h25.*

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,  
CATHERINE MOLLE



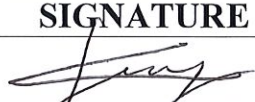
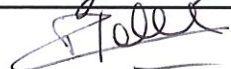
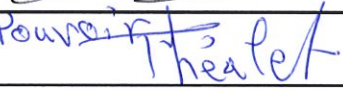


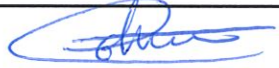
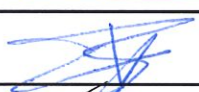
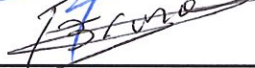

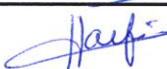
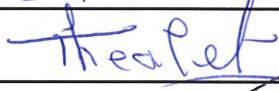
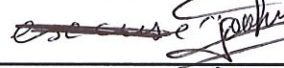
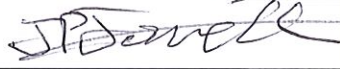



LE MAIRE,  
BERTRAND DAVAL



## LISTE DE PRESENCE

mercredi 12 avril 2023

Date de la convocation: 07 avril 2023

NOM	FONCTION	SIGNATURE
DAVAL Bertrand	Maire	
MOLLE Catherine	Adjointe Au Maire	
RABET Françoise	Adjointe Au Maire	Pouvoir 
BALICHARD Thierry	Adjoint Au Maire	
MOLLE Maurice	Adjoint Au Maire	
POTONNIER Patrice	Maire Délégué	
PATARD Christian	Maire Délégué	
BRUNET Eddy	Conseiller Municipal	
VERNAY Josiane	Conseillère Municipale	
CARPI Hélène	Conseillère Municipale	
THEALET Solange	Conseillère Municipale	
JOUHANNEL Frédéric	Conseiller Municipal	<del>excuse</del> 
JAVELLE Jean-Pierre	Conseiller Municipal	
MICHALET Thierry	Conseiller Municipal	excuse
GALLON Elie	Conseiller Municipal	
RONZIER Jean-Louis	Conseiller Municipal	excuse
PATARD Jean	Conseiller Municipal	
GOUTTEFANGEAS Christine	Conseillère Municipale	

*Elu secrétaire de séance :*